



PV de séance

Conseil Municipal Jeudi 17 avril 2026 19h30 en Mairie Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

1 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal.....	2
2 - Compte Financier Unique 2025 (CFU)	2
3 - Affectation du résultat	3
4 - Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2026.....	3
5 - Indemnités de fonction	3
6 - Délégation au maire.....	4
7 - Budget Primitif M14 2026	4
8 – Election des représentants au sein du Contrat Rivière Woigot.....	6
9 – Election des représentants au sein du SIRTOM.....	7
10 – Election des représentants au sein de AMONFERLOR	7
11 – Election des représentants au sein du SMIVU du Chenil du Joli Bois	7
12 – Election des représentants au sein du SISCODELB.....	8
13 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.....	8
14 – Désignation des membres de la Commission des impôts directs.....	8
15 – Election des membres de la Commission de révision des listes électorales	9
16 – Election des membres du comité consultatif « Finances et travaux ».....	10
17 – Election des membres de la commission « Fêtes et Cérémonies »	10
18 – Election des membres du comité consultatif « Sécurité ».....	11
19 – Election des membres du comité consultatif « Bois, agricole et services techniques ».....	11
20 – Désignation d'un représentant au sein de l'IN-PACT GL	12
21 – Désignation des représentants au sein de MMD54.....	12
22 - Désignation du représentant au sein de la Mission Locale des Pays de Briey.....	12
22 – Contrat collectif « PREVOYANCE » du 01/01/2026 au 31/12/2031 du CDG54	13
23 - Contribution RASED	13
24 – Règlement intérieur 2026 -2032	13

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes, après avoir été convoqués légalement, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'AVRIL.

PRESENTS :

Monsieur DANTE, Madame BERTOLINO FALCONETTI, Monsieur MOLINERIS, Madame CORDIER, Monsieur LAUER, Madame TOUNSI, Monsieur JACQUES, Monsieur VOTERSKI, Mme BARAUX LACAVA, Madame HURST, Madame AUDDINO, Monsieur LEIDINGER

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur DELAIRE donne procuration à Monsieur LAUER

ABSENTS :

Madame MAGGI
Monsieur INGRAO

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Céline BERTOLINO FALCONETTI est désignée comme secrétaire de séance.

Début de séance : 19H32

1 - Approbation du dernier compte rendu de Conseil Municipal

- **Le Conseil Municipal APPROUVE ce point à la majorité**

2 - Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Délibération

M. LAUER a exposé le CFU aux Conseillers Municipaux.

Synthèse :

Résultat exercice section de fonctionnement	113 851.89 €
Solde d'exécution reporté section fonctionnement	384 209,69 €
Résultat de clôture section de fonctionnement	498 061.58 €
Résultat exercice section d'investissement	-54 497.36 €
Solde d'exécution reporté section d'investissement	-84 616,33 €
Résultat de clôture section d'investissement	-139 113.69 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	498 061.58€
Restes à réaliser investissement sur exercice 2025	-58 220,76 €
Besoin de financement section d'investissement (article 1068)	197 334,45 €
Report de l'excédent de fonctionnement sur BP 2026	300 727,13 €

Le Maire quitte la salle

M. VOTERSKI fait procéder au vote du CFU

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**
- 10 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. LEIDINGER)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

3 - Affectation du résultat

Délibération

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement au budget primitif 2026 de **197 334,45 €**

Affectation du résultat de clôture de la section d'investissement au BP 2026 de – **84 616,33 €**

Report de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 au BP 2026 de **300 727,13 €**

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**
- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. LEIDINGER)

APPROUVE l'affectation de résultat au Budget Primitif 2026

4 - Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2026

Délibération

Il est proposé de maintenir le taux des Taxes Locales Directes pour l'année 2026.

- | | |
|--------------------------|---------|
| - Taxe foncière bâti | 25,68 % |
| - Taxe foncière non bâti | 18,81 % |
| - Taxe d'habitation | 8,00 % |

Les membres de l'opposition ont sollicité une baisse symbolique des taux des taxes locales sans en préciser l'incidence sur le budget.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**
- 11 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Mme AUDDINO, M. LEIDINGER)

ACCEPTE les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2026

5 - Indemnités de fonction

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FIXE le taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut 1027
- Adjoints 21,38 % de l'indice brut 1027

6 - Délégation au maire

Délibération

Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique

Vu la circulaire (NOR/LBL/B/03/10032/C) du 4 avril 2003 relative au régime des délégations de compétence en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions

Considérant l'exposé des délégations au Maire

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

APPROUVE les délégations au maire pour la durée du mandat

DE PRECISER qu'en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire, même délégation est donnée à ses adjoints et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

7 - Budget Primitif M14 2026

Délibération

M. LAUER a présenté la maquette du budget primitif ainsi que l'ensemble des opérations d'investissement. L'ensemble étant précisé sur la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux.

a) Les opérations importantes d'investissement pour l'exercice 2026

Etudes avant-projet sur le City parc

Dépenses au chapitre 20

b) Section d'investissement en dépenses sur l'exercice 2026

Mise en valeur d'un point remarquable

Dépenses au chapitre 21

Mise en place de dispositif parafoudre sur l'éclairage public

Dépenses au chapitre 21

Modification serrure et badge sur la salle polyvalente	Dépenses au chapitre 21
Mise à jour des gravures sur le poilu « Place de l'église »	Dépenses au chapitre 21
Acquisition foncière ONF sur la Voie Verte AVRIL vers BRIEY	Restes à réaliser
Mise en place d'un ENI à l'école	Restes à réaliser
Travaux voirie divers (avaloirs, marquage, enrobé)	Dépenses au chapitre 21
Pose de bancs et poubelles	Dépenses au chapitre 21
Agencement aire de jeux et gazon synthétique	Dépenses au chapitre 21
Mise en conformité électrique des bâtiments suivant rapport DEKRA	Dépenses au chapitre 21

c) Section d'investissement en recettes sur l'exercice 2026

Remboursement par l'Etat FCTVA sur travaux 2025	30 000,00 €
Taxe d'Aménagement	5 000,00 €
Affectation de résultat sur clôture de l'exercice budgétaire 2025	197 334,45 €
Subventions nouveaux projets, pacte rural et DETR éclairage	51 754,09 €

d) Section d'exploitation dépenses sur l'exercice 2026

Travaux en forêt
Mobilier urbain, bancs, porte vélo
Travaux divers école
Eglise, entretien des cloches
Eclairage urbain, cimetière, vitraux église, chemin du camp
Prise en compte des travaux en régie

e) Section d'exploitation recettes sur l'exercice 2026

Revenu des immeubles + salle municipale	48 000,00 €
Remboursement par l'Etat FCTVA sur travaux 2025	3 000,00 €

f) Tableau de synthèse sur l'exercice 2026

	Compte	Libellé	BP précédent	Propositions
Dépenses de fonctionnement	4	Dépenses imprévues (fonct)	0.00 €	0.00 €
	11	Charges à caractère général	308 180.00 €	279 300.00 €
	12	Charg. pers. et frais assimilés	190 000.00 €	195 700.00 €
	14	Atténuation de produits (Agence)	23 900.00 €	23 900.00 €
	65	Autres charges gestion courante	110 655.90 €	120 000.00 €
	66	Charges financières	20 000.00 €	20 000.00 €
	67	Charges exceptionnelles	2 600.00 €	1 000.00 €
	22	Dépenses imprévues (fonct)	95 000.00 €	80 000.00 €
	23	Virement section investissement	316 962.77 €	280 016.11 €
	O42	Opérations d'ordre de transfert	8 409.00 €	2 337.00 €
	Total section		1 075 707.67 €	1 002 253.11 €
Recettes de fonctionnement	13	Atténuation de charges	2 500.00 €	2 500.00 €
	70	Ventes prod fab, prest serv, mar	23 850.00 €	22 850.00 €
	73	Impôts et taxes	173 900.00 €	190 000.00 €
	731	Fiscalité locale	230 000.00 €	230 000.00 €
	74	Dotations, subventions	196 300.00 €	196 300.00 €
	75	Autres produits gestion courant	56 000.00 €	53 000.00 €
	76	Produits financiers	38.98 €	38.98 €
	77	Produits exceptionnels	500.00 €	500.00 €
	78	Reprises sur amortissements	0.00 €	4 000.00 €
	42	Op ordre transfert entre sections	8 409.00 €	2 337.00 €
	Total		691 497.98 €	701 525.98 €
	N-1 reporté			300 727.13 €
	Total section			1 002 253.11 €

	Compte	Libellé	BP précédent	Propositions	Restes à réaliser
Dépenses d'investissement	10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	
	13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	59 000.00 €	62 095.00 €	
	18	Compte de liaison	0.00 €	0.00 €	
	20	Immobilisations incorporelles	46 624.00 €	60 000.00 €	11 520.00 €
	21	Immobilisations corporelles	271 416.29 €	79 900.00 €	52 314.94 €
	23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	
	23	Total des opérations d'équipements	0.00 €	166 870.20 €	99 296.57 €
	45	Total opérations compte tiers	0.00 €	0.00 €	
	40	OP transfert entre sections	8 409.00 €	42 337.00 €	
	41	OP patrimoniale	0.00 €	0.00 €	
		Total	385 449.29 €	411 202.20 €	163 131.51 €
		Total section d'investissement		574 333.71 €	
		Résultat reporté		139 113.69 €	
	Total section d'investissement		713 447.40 €		
Recettes d'investissement	10	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	0.00 €	
	1068	Dotations Fonds divers Réserves	0.00 €	197 334.45 €	
	13	Subventions d'investissement	171 932.10 €	51 754.09 €	104 910.75 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	2 095.00 €	
	20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	
	21	Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	
			0.00 €	0.00 €	
			0.00 €	0.00 €	
	10222	FACTVA	36 394.74 €	30 000.00 €	
	10226	Taxe d'aménagement	5 000.00 €	5 000.00 €	
	1068	Affectation de résultat	154 231.01 €	0.00 €	
	27	Autres immos financières	0.00 €	0.00 €	
	45	Opérations pour compte de tiers (4)	0.00 €	0.00 €	
	21	Virement section fonctionnement	316 962.77 €	280 016.11 €	
	40	OP transfert entre sections	8 409.00 €	42 337.00 €	
	41	OP patrimoniale		0.00 €	
		Total	692 929.62 €	608 536.65 €	104 910.75 €
		Total recettes section d'investissement		713 447.40 €	
		Résultat reporté		0.00 €	
	Total section d'investissement		713 447.40 €		

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

APPROUVE le budget primitif 2026

8 – Election des représentants au sein du Contrat Rivière Woigot

Délibération

Le Syndicat mixte du Contrat de Rivière Woigot (CRW) est chargé de la gestion et de l'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le bassin du Woigot, regroupant plusieurs communes du territoire.

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.7

Vu les statuts du syndicat intercommunal du Contrat Rivière Woigot et notamment ses articles 7 et 9.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

DESIGNE 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du Contrat Rivière Woigot.

3 délégués titulaires	3 délégués suppléants
Didier DANTE	Gérard MOLINERIS
Claude LAUER	Céline BERTOLINO FALCONETTI
Daniel VOTERSKI	Laurence CORDIER

9 – Election des représentants au sein du SIRTOM

Délibération

Le SIRTOM, chargé de l'organisation et de la gestion du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers nécessite la désignation de représentant de la collectivité afin d'y assurer sa représentation.

Vu le code général de collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.7

Vu les statuts du SIRTOM.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE le représentant au sein du SIRTOM

- Gérard MOLINERIS

10 – Election des représentants au sein de AMONFERLOR

Délibération

L'association AMOMFERLOR (Association Mémoire Ouvrière des Mines de Fer de Lorraine) œuvre pour la préservation et la transmission du patrimoine industriel et de la mémoire des mineurs de Lorraine.

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.7

Vu les statuts du AMONFERLOR.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE le représentant au sein du AMONFERLOR

- Claude LAUER

11 – Election des représentants au sein du SMIVU du Chenil du Joli Bois

Délibération

Vu le code général de collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.7,

Vu les statuts du SMIVU,

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE le représentant au sein du SMIVU

- Camille HURST

12 – Election des représentants au sein du SISCODELB

Délibération

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.5211.7,

Vu les statuts du SISCODELB (syndicat intercommunal à vocation unique de suivi et de concession de distribution d'électricité de l'arrondissement de Briey),

M. Le Maire précise le transfert de compétence du SISCODELB au SDE54

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

DESIGNE 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune d'Avril au sein du SDE54

1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Didier DANTE	Claude LAUER

13 – Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération

Monsieur le Maire propose de désigner 4 membres dont 1 responsable ci-après ainsi que 3 membres suppléants.

4 membres titulaires	3 membres suppléantst
Didier DANTE (Responsable)	Laurence CORDIER
Céline BERTOLINO FALCONETTI	Annick BARAUX LACAVA
Claude LAUER	Marie -Thérèse AUDDINO
Sylvain LEIDINGER	

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres de la commission d'appel d'offres

14 – Désignation des membres de la Commission des impôts directs

Délibération

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres : le maire, président, et six commissaires désignés titulaires et six commissaires désignés suppléants sur une liste de 24 contribuables dressée par le conseil municipal. Cette liste sera soumise à l'approbation du directeur départemental ou régional des finances publiques.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après

Civilite	NOM	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Imposition
Madame	BERTOLINO FALCONETTI	Céline	25/01/1977	7 rue du Muguet	TF
Monsieur	MOLINERIS	Gérard	12/07/1952	3 rue Pasteur	TF
Madame	CORDIER	Laurence	15/02/1971	34 rue Jules Ferry	TF
Monsieur	LAUER	Claude	19/03/1980	4 rue de Manoe	TF
Madame	TOUNSI	Souad	26/04/1972	34 rue des Bleuets	TF
Monsieur	JACQUES	Arnaud	08/07/1973	5a rue de la Libération	TF
Madame	MAGGI	Samantha	24/04/1990	2 rue de Neufchef	TF
Monsieur	VOTERSKI	Daniel	13/07/1951	4 rue de la Libération	TF
Madame	BARAUX LACAVAL	Annick	20/03/1984	9 Rue Pasteur	TF
Monsieur	DELAIRE	Stéphane	07/12/1976	5 rue de Filières	TF
Madame	HURST	Camille	01/02/2000	11 rue des Lys	TF
Monsieur	INGRAO	Sacha	20/04/1999	3 rue des Bruyères	TF
Madame	AUDDINO	Marie-Thérèse	27/11/1971	3 rue de Briey	TF
Monsieur	LEIDINGER	Sylvain	19/12/1982	20 rue des Ecoles	TF
Madame	MONTILLET	Cindy	02/04/1980	15 Rue des Eglantines	TF
Monsieur	VILBOIS	Jordan	13/03/1996	3 Rue du Jasmin	TF
Madame	PERNOT	Catherine	31/12/1981	21 Rue des Ecoles	TF
Monsieur	HYPOLITE	David	29/02/1976	2 Rue Pasteur	TF
Madame	ETIENNE	Angèle	01/05/1937	31 Rue de la Libération	TF
Madame	SCHUEUR	Eugénie	18/01/1959	19 rue des Mimosas	TF
Monsieur	BARBICHE	Jean-Marc	10/08/1988	18 Rue de Briey	TF
Monsieur	HORODECKYJ	Daniel	09/11/1958	10 rue des Ecoles	TF

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VALIDE la liste qui comporte 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants pour la Commission des impôts directs

15 – Election des membres de la Commission de révision des listes électorales

Délibération

Dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus petit nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après

3 membres de la liste majoritaire	2 membres de la liste minoritaire
Souad TOUNSI	Marie -Thérèse AUDDINO
Annick BARAUX LACAVAL	Sylvain LEIDINGER
Samantha MAGGI	

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres de la commission de révision des listes électorales.

16 – Election des membres du comité consultatif « Finances et travaux »

Délibération

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Monsieur le Maire propose de créer le comité consultatif « **Finances et travaux** » comprenant 5 membres dont 1 responsable de celle-ci et 1 membre extérieur.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après :

5 membres titulaires	1 membre extérieur
Claude LAUER (Responsable)	Eric PERNOT
Céline BERTOLINO FALCONETTI	
Gérard MOLINERIS	
Laurence CORDIER	
Sylvain LEIDINGER	

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres du comité consultatif « **Finances et travaux** ».

17 – Election des membres de la commission « Fêtes et Cérémonies »

Délibération

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22,

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose de créer la commission « **Fêtes et Cérémonies** » comprenant 7 membres dont 1 responsable de celle-ci.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après :

- Céline BERTOLINO FALCONETTI (Responsable)
- Laurence CORDIER
- Souad TOUNSI
- Annick BARAUX-LACAVA
- Camille HURST
- Samantha MAGGI
- Sacha INGRAO

Mme AUDDINO a été proposé pour cette commission mais a refusé d'y participer

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres de la commission « **Fêtes et Cérémonies** ».

18 – Election des membres du comité consultatif « Sécurité »

Délibération

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Monsieur le Maire propose de créer le comité consultatif « Sécurité » comprenant 4 membres dont 1 responsable de celle-ci ainsi que 2 membres extérieurs.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après :

4 membres titulaires	2 membres extérieurs
Gérard MOLINERIS (Responsable)	Un représentant des pompiers
Claude LAUER	Un représentant du commissariat
Sylvain LEIDINGER	
Didier DANTE	

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres du comité consultatif « Sécurité ».

19 – Election des membres du comité consultatif « Bois, agricole et services techniques »

Délibération

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-2,

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Monsieur le Maire propose de créer le comité consultatif « Bois, agricole et services techniques » comprenant 4 membres titulaires dont 1 responsable de celle-ci ainsi que 4 membres extérieurs

Monsieur le Maire propose de désigner les membres ci-après :

4 membres titulaires	4 membres extérieurs
Didier DANTE (Responsable)	Cyril HYPOLITE
Daniel VOTERSKI	Thierry DIDIER
Sylvain LEIDINGER	Clément TANNEUR
Céline BERTOLINO FALCONETTI	Thierry CORDIER

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les membres du comité consultatif « Bois, agricole et services techniques ».

20 – Désignation d'un représentant au sein de l'IN-PACT GL

Délibération

Le dispositif IN PACT GL (Pacte de Gouvernance Locale) vise à renforcer la coopération entre les communes et l'intercommunalité.

Il définit les modalités de concertation, de communication et de participation des élus aux décisions.

Il permet ainsi d'améliorer la transparence et la coordination des actions sur le territoire.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,**

- 12 voix POUR
- 1 voix CONTRE (Mme AUDDINO)

DESIGNE 1 délégué titulaire au sein de l'IN-PACT GL

- Didier DANTE

21 – Désignation des représentants au sein de MMD54

Délibération

L'Agence technique départementale nommé MMD54 a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Son siège est situé à Nancy.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune d'Avril au sein de Meurthe et Moselle Développement 54

1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
Claude LAUER	Didier DANTE

22 - Désignation du représentant au sein de la Mission Locale des Pays de Briey

Délibération

La Mission Locale des Pays de Briey assure une mission de service public en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle propose un accompagnement global et personnalisé, en lien avec les acteurs du territoire.

Elle contribue ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques en direction de la jeunesse.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DESIGNE le représentant au sein de la Mission Locale des Pays de Briey

- Laurence CORDIER

22 – Contrat collectif « PREVOYANCE » du 01/01/2026 au 31/12/2031 du CDG54

Délibération

Vu la présentation du contrat collectif PREVOYANCE et l'adhésion à la convention de participation proposé par le CDG 54.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

MAINTIEN le versement actuellement de la participation financière mensuelle et unitaire par agent sur le risque prévoyance à hauteur de 12,43 €

ACCEPTE l'adhésion à la convention de participation conclue par le CDG 54 en signant la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le CDG 54 et les conditions particulières relatives à ce contrat à compter du 01/01/2026

AUTORISE le Maire à signer tout les documents nécessaires

23 - Contribution RASED

Délibération

Depuis l'année 2008, les représentants des communes situées dans le périmètre du RASED de Tucquegnieux, regroupant 10 communes dont AVRIL, ont pris la décision, d'un commun accord, de contribuer financièrement à ce réseau à hauteur de 1€ par élève en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de chaque commune

Nous comptons 117 élèves pour l'année scolaire 2025 /2026

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une contribution au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Tucquegnieux (RASED) à hauteur de 1 € par élève scolarisé à AVRIL soit 117 €

24 – Règlement intérieur 2026 -2032

Délibération

Conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT précisant que le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation, il est proposé à l'assemblée d'approuver celui-ci tel qu'annexé à la convocation du présent conseil municipal.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement intérieur 2026-2032

Fin de séance : 20h 19

AVRIL, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance

